

ANNEXE I  
(*article 1*)

DESCRIPTION DÉTAILLÉE DE LA DÉPENSE

**CHAPITRE I**

INTERVENTIONS EN MATIÈRE DE TRANSPORT, DE TRAVAUX ROUTIERS, DE PISTES CYCLABLES, D'ÉCLAIRAGE, DE SYSTÈMES DE TRANSPORT INTELLIGENT ET DE SIGNALISATION SUR LE RÉSEAU ROUTIER DE LA VILLE DE QUÉBEC

**SECTION I**

RÉAMÉNAGEMENT DU RÉSEAU ROUTIER – DESCRIPTION DU PROJET

**1.** Le projet consiste à réaliser divers travaux de réaménagement routier. Le projet comprend les services professionnels et techniques et l'embauche du personnel pour réaliser des études, la préparation des plans et devis et les expertises de laboratoire, les travaux d'installation de puisards ainsi que de conduites d'égout et d'aqueduc, le déplacement des poteaux et des conduites souterraines des compagnies d'utilités publiques, l'installation d'un système d'éclairage, la modernisation des signaux lumineux, l'installation de panneaux de signalisation, la réfection et la construction des ponceaux et des ponts, les travaux de construction de bordures, de trottoirs et de pistes cyclables, la réfection de la chaussée, les murs antibruit, les parcs de stationnement, les aménagements paysagers, l'acquisition d'immeubles et de servitudes ainsi que le versement des subventions ou des contributions financières.

Le projet comprend, si nécessaire, l'ensemble des frais encourus par la ville lors d'un éventuel litige contractuel en demande ou en défense de même que la somme requise à l'acquittement du jugement final pouvant en résulter en capital, intérêts et dépens.

**SECTION II**

ESTIMATION DU COÛT

**2.** L'estimation du coût pour la réalisation du projet décrit à l'article 1 s'élève à la somme de 5 355 000 \$.

**Sous-total du chapitre I : 5 355 000 \$**

## **CHAPITRE II**

### **SYSTÈMES DE TRANSPORT INTELLIGENT**

#### **SECTION I**

##### **DESCRIPTION DU PROJET**

**3.** Le projet consiste à modifier ou à installer des équipements associés aux systèmes de transport intelligent. Le projet comprend les services professionnels et techniques pour la réalisation des études et le développement du gestionnaire artériel, la préparation des plans et devis et les expertises de laboratoire, l'acquisition et l'installation des équipements de signaux lumineux, de gestion du stationnement et de systèmes de transport intelligent, la réalisation de travaux visant à mettre en place les infrastructures souterraines, l'embauche du personnel, le déplacement d'utilités publiques et l'acquisition d'immeubles et de servitudes.

Le projet comprend, si nécessaire, l'ensemble des frais encourus par la ville lors d'un éventuel litige contractuel en demande ou en défense de même que la somme requise à l'acquittement du jugement final pouvant en résulter en capital, intérêts et dépens.

#### **SECTION II**

##### **ESTIMATION DU COÛT**

**4.** L'estimations du coût du projet décrit à l'article 3 s'élève à la somme de 1 755 000 \$.

**Sous-total du chapitre II : 1 755 000 \$**

## **CHAPITRE III**

### **SERVICES PROFESSIONNELS ET TECHNIQUES – PLANIFICATION DU TRANSPORT**

#### **SECTION I**

##### **DESCRIPTION DU PROJET**

**5.** Le projet consiste à octroyer des contrats de services professionnels et techniques et à embaucher du personnel requis en vue de préparer des plans et devis, de réaliser des expertises de laboratoire, de concevoir des projets d'aménagement routier, d'élaborer diverses politiques et de réaliser diverses études de transport des personnes et des marchandises, de gestion du réseau routier, de gestion du stationnement, de systèmes de transport intelligent, de synchronisation des feux de circulation et de contrôle du bruit.

Le projet comprend, si nécessaire, l'ensemble des frais encourus par la ville lors d'un éventuel litige contractuel en demande ou en défense de même que la somme requise à l'acquittement du jugement final pouvant en résulter en capital, intérêts et dépens.

## **SECTION II**

### **ESTIMATION DU COÛT**

**6.** L'estimation du coût du projet décrit à l'article 5 s'élève à la somme de 300 000 \$.

**Sous-total du chapitre III : 300 000 \$**

## **CHAPITRE IV**

### **CONSTRUCTION DE NOUVEAUX TROTTOIRS**

## **SECTION I**

### **DESCRIPTION DU PROJET**

**7.** Le projet consiste à aménager de nouveaux trottoirs et à installer des mains courantes dans les rues où la pente du trottoir est élevée. Le projet comprend les services professionnels et techniques et l'embauche du personnel pour la préparation des plans et devis et les expertises de laboratoire, l'acquisition et l'installation des mains courantes, le déplacement des puisards et des poteaux des compagnies d'utilités publiques, les travaux de construction de bordures et de trottoirs, la réparation des aménagements paysagers et l'acquisition d'immeubles et de servitudes.

Le projet comprend, si nécessaire, l'ensemble des frais encourus par la ville lors d'un éventuel litige contractuel en demande ou en défense de même que la somme requise à l'acquittement du jugement final pouvant en résulter en capital, intérêts et dépens.

## **SECTION II**

### **ESTIMATION DU COÛT**

**8.** L'estimation du coût du projet décrit à l'article 7 s'élève à la somme de 900 000 \$.

**Sous-total du chapitre IV : 900 000 \$**

**TOTAL : 8 310 000 \$**

Annexe préparée le 8 février 2018 par :

---

Marc des Rivières, directeur  
Service du transport et de la mobilité intelligente